ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

URSS

Question écrite n° 11417

Texte de la question

M Jean Briane attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, sur l'attente des nombreux porteurs de titres russes anterieurs a la revolution sovietique. Un accord portant sur une indemnisation partielle de porteurs britanniques de titres russes aurait ete conclu entre les gouvernements britannique et sovietique en juillet 1986. Cet accord, s'il est verifie, constitue un precedent et une reconnaissance de facto des dettes tsaristes par l'actuel gouvernement sovietique. Les descendants des epargnants francais spolies voudraient connaitre quelles demarches le Gouvernement francais a faites aupres du Gouvernement sovietique, a l'instar du Gouvernement britannique, pour obtenir une indemnisation au moins partielle des epargnants francais et le remboursement de la dette russe. Il lui demande, d'une part, de faire le point sur cette affaire des titres russes et, d'autre part, de preciser quelles sont les intentions du Gouvernement pour obtenir du gouvernement sovietique le remboursement de la dette russe.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur le probleme de l'indemnisation des porteurs de titres russes anterieurement a la revolution. La signature de l'accord intervenu le 15 aout 1986 entre la Grande-Bretagne et l'Union sovietique a constitue un fait nouveau, signe d'une approche sovietique plus pragmatique. Les autorites sovietiques se refusaient en effet, jusqu'ici, a reconnaitre les dettes contractees par le regime tsariste et opposaient une fin de non-recevoir aux demandes presentees a ce sujet. Cependant, la situation du contentieux franco-sovietique est beaucoup plus difficile que celle des arrieres britanniques, d'une ampleur moindre et s'inscrivant dans un contexte different. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement a soutenu, d'une maniere constante, les interets de nos compatriotes et n'a cesse de demander aux Sovietiques l'ouverture de negociations. Nous venons de rappeler aux autorites sovietiques notre souhait de trouver une solution favorable aux porteurs francais. La volonte d'approfondir et de developper les echanges et la cooperation franco-sovietique qui existe et s'exprime de part et d'autre condui tout naturellement a ce que ce dossier puisse a nouveau etre evoque dans les instances bilaterales appropriees. La France continuera donc a saisir toutes les occasions favorables pour qu'une issue heureuse puisse etre trouvee a ce contentieux.

Données clés

Auteur : M. Briane Jean
Circonscription : - Union du Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11417
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE11417

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1503